MAGASIN EN GROS DE PAPIER

Le Soussigné à en main une grande collection Anglaise et étrangère de Papier à Ecrire, à Dessiner et à Enveloppes, choisi par lui-même dans les marchés inglais, écossais et français. Il a aussi un nunle assortiment de Livres de Comptes, de toutes grandeurs et réglés d'après différents modes ; livres d'Ecoles Anglais; Bibles, Livres de Prières, etc.

HEW RAMSAY,

IMPRESSION DANS LES DEUX LANGUES,

Dour les societes d'agriculture. faites avec la plus grande expédition et aux H. RAMSAY. prix les plusmod érés.

BIBLIOTHEQUES, INSTITUTS MECANIQUES, ETC.

E Soussigné offre d'importer des Livres à des termes raisonnables de Bretagne et des Etats-Unis, pour l'usage des BIBLI TUEQUES d'E-COLES et de VILLAGE, des INSTITUTS ME-CANIQUES, etc. Des Catalogues de ces Ouvrages penvent être vus à son office, Montréal. II. RAMSAY.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

PASSURANCE MUTUELLE CONTRE le FEU du Comté de Montréal, assure dans tent le Bas-Canada, les propriétés des Cultivateurs

à 54, par £103, pour trois ans, &c. S'adresser au buccau rue St. Sacrement a Montréal, aux Agents dans les Campagnes, ou aux

Directeurs soussignés :-

Wm. Macdonald, Ecr., Président, à Lachine. B. H. Le Maine, à Montréal. Edward Quin, à la Longue Pointe. F. M. Valois, à la Poince Claire. John Dods. à la l'etite Cote. G. G. Gaucher, à Ste. Genevieve. à St. Laurent. Frs. Quenneville, à la Pointe aux Trembles Jos. Laporte,

P. L. LE TOURNEUX,

Scerétaire et Trésorier.

Montréal, 1 Juillet, 1854.

1855.

SOCIETE! D'AGRICULTURE

POUR LE

COMTE' DE MONTREAL.

ES Subscripteurs aux fonds des cette Société race d'Ayrshire (Thorough Bred Ayrshire) ont ôté importés, et que l'un est tenu dans la Paroisse de la Longue-Pointe, aux Etables de Léon Laporte, Ecnier, et l'autre dans la Paroisse de Lachine, aux Etables de James Powley Dawes, Ecr.

Chaque Membre de la Société pour l'année cour-ante à le droit de requérir gratis, l'usage de l'un de ces deux Tauraux pour deux Vaches, mais il devra payer la somme de 2s 6d peur chaque autre Vache. Ceux qui ne sont pas Membres devront payer la

somme de 5s pour chaque Vache.

Les Membres sont priés d'envoyer leur Carte de Membre, et d'envoyer aussi l'argent avec la troisiome on chaque autre Vache dans le cas ou plus de deux scrait envoyées, parceque la somme ci-dessus sera strictement exigée d'avance. Par Ordre,

JAMES SMITH,

N.B .- Un nutre Taureau est attendu ce printemps, et aussitôt après son arrivée, il sera placé dans la Paroise de St. Laurent, pour l'usage de Formiers dans cette bealité.

PARTIE DE LABOUR

COMTÉ DE MONTRÉAL. A PARTIE ANNUELLE DE LABOUR sous la direction de la SOCIETE D'AGRICUL-TURE DU COMTE DE MONTREAL, aura lieu sur la Terre de JAMES HUTCHISON, écr., da: s la Paroisse de ST. LAUTENT, JEUDI, 18 d'OCTOBRE, 1855. Les Prix suivants seront adjagés : —

CLASSE ANGLAISE, LABOUREURS DU COMTE'.

A la personne qui labourera le micux, deux Planches ou Ridges dans le temps men-A la seconde . A la troisième . 6 A la quataième A la cinquième . A la sixième . 4 POUR CANADIENS-FRANCAIS SEULE-MENT.

Au Canadien-Français qui labourera le mieux, deux Planches ou Ridges dans le temps mentionné . An second 7 Au troisième Au quatrième G Au cinquième . 5 Au sixième .

POUR JEUNES LABOUREURS. Au meillear Laboureur âgé de moins de 20 ans, n'eyant jamais gagné un prix u nucune Partie de Labour . 86 Au second . . Au troisième

Cette année aucune allouance ne sera donné aux Compétiteurs malheureux.

Les Prix seront donnés aux taux d'un chaque trois Compétiteurs, Les Règles pour la conduite des Compétiteurs

ontdéclarées sur le champ, et aucun Compétiteur qui ne s'y conformera point, sera disqualifié. Les Compétiteurs devront être sur le champ à NEUF houres A. M.

JAMES SMITH. Secrétaire S. A. C. M.

5. 8.

Montréal, 29 sept., 1855.

Classe.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMTE' DE RIMOUSKI.

A Société sus-dite effre les PRIX suivants à LILYEXHIBITION CANIMAUX, PRODUITS AGRICOLES, etc., qui aura licu à Sr. ARSENE, MERCREDI, le 17 OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, savoir :-

CHEVAUX.

Ire-Pour le meilleur Etalon de 3 ù 8 ans, . 20 15 10 5 2e-Pour la meilleure Jument Poulinière au-dessous de 15 15 10 5 3e-Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de 2 à 3 aus, 15 10 5 4c-Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de 1 à 2 ans, 15 10 5 5c-Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de l'année, 15 10 5 BESTIAUX. 6c-Pour le meilleur Taureau de 2 à 3 ans, 15 10 5 7e-Pour le meilleur Taureau de 1 à 2 ans, 15 10 5 8e-Pour la meilleure Vache Lai-15 10 5 tière, 9c-Pour la meilleure Génisse de 2 à 3 ans, 15 10.5 10e-Pour le meilleur Bœuf de Trait. 15 10 5 MOUTONS.

11c-Pour le meilleur Bélier de 2 à 6 ans. . 15 10 7 6 5 12e - Pour la meilleure Brebis, 15 10 7 6 5 13e-Pour le plus bel Agneau de 10 7 6 5 l'année. COCHONS. 10 7 6 5 14e-Pour le meilleur Verrat, 15 10 7 6 5 15e - Pour la meilleure Truie, PRODUITS AGRICOLES. 16e-Pour le plus bel arnent de Foin à dire d'Experts, 20 17 6 15 12 6 10 7 6 5 17e-Pour le plus bel arpent de Blé, 20 17 6 15 12 6 10 7 6 5 18e - l'our le plus bel aspent de 15 12 6 10 7 6 5 19e-Pour le plus bel arpent de d'Orge, . 15 12 6 10 7 6 20c-Four le plus bel arpent de 15 12 6 10 7 6 5 d'Avoine, 21c-l'our le plus bel arpent de 15 12 6 10 5 Seigle, . 22c-Pour le plus bel arpent de 15 10 5 Paintes, . 23e-Pour le meilleur demi-minot 12610765 de Graine de Lin, . 24e-Pour le meilleur demi-minot de Mangold Wurtzel, . 25e-Pour le meilleur demi-minot 10 5

15 10 5 Sucre d'Erable. . DEFRICHEMENS. 30e - Four la plus grande quantité

15 10 5

15

10 5

5 2 6

15 10 5

de Carottes,

Beurre, .

26e-Pour le meilleur demi-minot

28e-Pour les meilleures 30 lbs de

29c- l'our les meilleures 50 lbs de

de Terre faite a la charrue, p ur être ensemencee en 1856, 25 15 7 6 31e - Pour la plus grande quantité faite a la Herse.

32e-Pour la plus grande quantité 10 5 d'abatis faite en 1855. . 15

La Société a de plus formé un fond de réserve pour les objets de Manufacture Domestique, Instrumens Aratoires. &c., qui scront introduits, et des juges spéciaux décideront du mérite des ces divers objets.

RÈGLEMENS.

10. Aucan animal qui aura remporté un ler Prix a une exhibition précédente n'aura droit de concourir cette année.

20. Pour prétendre à un prix il feut avoir souscrit au fonds de la Société au moins os. 30. Personne n'aura plus d'un prix dans chaque

do. Toutes les contestutions seront décidées par les Directeurs à la majorité des voix-

50. Tous les Produits Agricoles et de Manufacture Domestique doivent provenir des propres pro-priétés et industries des Compétiteurs.

bo. Les Animaux amenés au concours devront avoir été la propriété du Compétiteur au moins six mois avant Pexhibition.

70. Les Concourrens devront donner aux Directeurs tous les renseignemens que ceux-ci jugerent à propos de leur demander sur les objets amenés au concours, et toute tentative de tromper, si elle est découverte, rendra celui qui l'aura fuite incapable de recevoir un Prix, quand môme il lui aurait été adjugé.

80. Les Animaux devront être soigneusement gardés, et leurs propriétaires seront responsables des donnuages qu'ils pourraient causer.

Par ordre, CHS. T. DUBE,

Sccrétaire-Trésorier. Isle Verte, 19 Juillet, 1855.

Montréal: Imprimé et l'ublié par H. Ramsay, No. 37, Rue St. François-Xavier.